

Date de la convocation : 22 janvier 2021

Délibération n° 2021-04

Membres

En exercice : 14

Présents : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un et le 28 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Hervé Pupier, espace Cabanac, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE, COCHET, FRANCH, LAVERGNE, PASQUALINI, PIN-BELLOC, et SENAC et MM. BOUTEILLER, CORNILLOU, CROUZIL, FRILLAY, GONINDARD et JOCTEUR-MONROZIER.

Absent et excusé : M. OTAL.

Mme PASQUALINI Marion a été élue secrétaire de séance.

Objet : Ouverture de crédits avant le vote du Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, ni les opérations d'ordre, ni les restes à réaliser.

Monsieur le Maire rappelle la répartition des crédits d'investissement au BP 2020 :

Chapitres/articles	Désignation	Crédits ouverts BP 2020
165	Dépôts et cautionnements	800
204	Subventions d'équipement versées	2 650
21	Immobilisations corporelles	10 000
23	Immobilisations en cours	20 000
Total		33 450

Considérant qu'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 peut être utilisé avant le vote du budget primitif 2021, soit un montant maximum utilisable à répartir sur les chapitres de $33\,450/4 = 8\,362.50$ € ;

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire un montant d'anticipation de **7 800 €** au budget 2021 afin d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement concernant les cautions des appartements appartenant à la commune, l'acquisition d'un logiciel portail famille, la cotisation au SDAN et l'acquisition de matériels divers ;

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** d'inscrire un montant d'anticipation de 7 800 € au budget 2021 ;
- **Autorise** l'inscription par anticipation des crédits d'investissement répartis comme suit :

Chapitres/articles	Désignation	Crédits à ouvrir 2021
165	Dépôts et cautionnements	800
20	Immobilisations incorporelles	1 700
204	Subventions d'équipement versées	300
21	Immobilisations corporelles	5 000
Total		7 800

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Bernard CROUZIL

Le Maire certifie que la présente délibération a été :
publiée le 02/02/2021
transmise au Représentant de l'Etat le 02/02/2021
Pour copie conforme
Le Maire,

